REÇU EN PREFECTURE
le 29/12/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-014-211404884-20231218-DEL20231218

Ouistreham Riva-Bella

Rapport de présentation

BUDGETS PRIMITIFS

VILLE ET TRANSPORTS

2024

Etabli par le pôle Finances

REÇU EN PREFECTURE
le 29/12/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-014-211404884-20231218-DEL20231218

REÇU EN PREFECTURE
le 29/12/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-014-211404884-20231218-DEL20231218

BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note présente les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2024 du Budget principal de la commune et du Budget annexe Transports, le budget annexe Locations étant rattaché au budget de la Ville.

Le 27 Novembre 2023, le conseil municipal débattait des orientations budgétaires pour l'année 2024.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La municipalité a fait le choix de voter le budget primitif en décembre. Ce budget est bâti selon la norme M57 désormais obligatoire au 01/01/2024.

Ce budget tient compte du contexte inflationniste et de la crise énergétique qui perdure.

La règle d'une baisse des crédits de fonctionnement de l'ordre 10 % est appliquée dans tous les services, aboutissent à une baisse moyenne de -13 %.

Le taux de taxe foncière est abaissé de 15 % après des efforts réclamés auprès des Ouistrehamais depuis 2 ans d'un point de vue fiscal. Cette baisse représente 1.5 K€ compensée notamment par une hausse estimée du produit des jeux du Casino et de recettes de domanialité notamment.

Après le vote du compte administratif 2023, les résultats seront intégrés au budget par décision modificative en 2024. Ces résultats permettront la poursuite des grands projets d'investissement attendus par les Ouistrehamais tels la création d'une nouvelle halle aux poissons ou encore la rénovation des tennis couverts.

La dette sécurisée de la ville s'élève à 8.7 M€ au 31/12/2023, sans aucun nouvel emprunt depuis 2012. Le désendettement continue.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/12/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-014-211404884-20231218-DEL20231218

LES EQUILIBRES

En section de fonctionnement - Montant global proposé : **13 445 464 Euros**

En section d'investissement - Montant global proposé **7 603 737 Euros** qui se décompose:

La section de fonctionnement :

- Les prévisions de dépenses de fonctionnement du budget 2024 passent de 13.5 M€ à 13.4 M€ (*comparaison de BP à BP).* Elles intègrent également les prévisions de l'ex budget locations.

	FONCTIONNEMENT DEPENSES		BP 2024	Ev 2023/2022
O11	Charges à Caractère Général	3 157 750,00 €	3 367 190,00 €	+6,63%
O12	Charges de Personnel	6 899 152,00 €	6 700 000,00 €	- 2,89%
O14	Atténuations de produits	1 451 793,00 €	1 319 444,00 €	- 9,12%
65	Autres Charges de Gestion Courante	1 159 582,00 €	1 215 560,00 €	4,83%
66	Charges Financières	60 074,46 €	58 400,00 €	- 2,79%
67	Charges Exceptionnelles	149 000,00 €	8 000,00 €	- 94,63%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
O42	Opérations d'ordre entre section	658 870,00 €	774 870,00 €	17,61%
O22	Dépenses imprévues	50 000,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES	**13 588 221,46 €**	**13 445 464,00 €**	**- 1,05%**

Un montant global de dépenses de fonctionnement qui s'explique :

- Par des charges à caractère général qui prennent en compte l'inflation, la flambée des prix de l'énergie, des fournitures de petit d'équipement et d'une baisse globale de 10% par tous les services pour leur fonctionnement.

- Par le versement d'une subvention d'équilibre de 126 000 euros au budget Transports.

- Par l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 200 000 euros pour célébrer le 80ème anniversaire du Débarquement, des aides et participations sont en attente de confirmation.

- Une inscription en évènementiel à hauteur de 562 110 euros permettant une offre variée de manifestations et d'activités pour tous les publics ouistrehamais et pour la population touristique.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/12/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-014-211404884-20231218-DEL20231218

- Par la poursuite d'une prévision pour assurer l'entretien des bâtiments communaux notamment en matière d'économies d'énergie.

- Par une attribution de compensation versée à Caen la mer de 1 171 870 augmentée par le transfert de la piscine fin 2022 (268 000 euros) et d'une enveloppe complémentaire prévisionnelle de 200 000 euros pour les investissements de voirie et aménagements.

- Par un montant de frais de personnel de 6 700 000 euros.

- Par un soutien aux associations sportives, culturelles et caritatives à hauteur de 326 710 euros.

- Par le maintien pour la 3ème année des aides accordées aux Ouistrehamais (vélos électriques, séjours linguistiques, permis de conduire, BAFA, BAFD), pour l'habitat dans le cadre de la rénovation énergétique, aux entreprises, l'ensemble à hauteur de 31 000 euros.

- Par des intérêts d'emprunt de la dette à hauteur de 58 400 euros.

  - Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à 13.4 M€ contre 13.5 € en 2023. *(comparaison de BP à BP).*

	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2023	BP 2024	Ev 2024/2023
70	Vente de Produits	1 167 500,00 €	1 288 000,00 €	10,32%
73	Impôts et Taxes	394 644,00 €	394 644,00 €	0,00%
731	Fiscalité	10 432 325,00 €	10 397 815,00 €	-0,33%
74	Dotations, Subventions et Participations	937 787,00 €	774 157,00 €	-17,45%
75	Autres Produits de Gestion Courante	432 000,00 €	492 500,00 €	14,00%
O13	Atténuations de Charges	155 000,00 €	68 000,00 €	-56,13%
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	348,00 €	348,00 €	0,00%
76	Produits financiers	33 483,00 €	30 000,00 €	-10,40%
77	Produits exceptionnels	35 134,46 €	0,00 €	
78	Reprises sur prov pour dépréciation	0,00 €	0,00 €	
OO2	Report à nouveau	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES RECETTES	**13 588 221,46 €**	**13 445 464,00 €**	**-1,05%**

Ces prévisions de recettes concernent :

- Les produits des services qui s'élèvent à 1.288 M€ contre 1.167 M€. Ils intègrent une hausse de la prévision des produits des stationnements payants désormais repris en gestion directe.

- Les autres prévisions des produits des services restent quasiment à l'identique.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/12/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-014-211404884-20231218-DEL20231218

- Le produit de fiscalité d'un montant global de 10 397 815 euros (avant coefficient correcteur) tient compte de l'augmentation physique des bases d'imposition à hauteur de 4 % par l'Etat, de la baisse du taux de taxe foncière de 15% et de la majoration de 60% du produit résultant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Tableau extrait de l'état 1259 de la DGFIP
Estimation dans l'attente des chiffres réels et de la sortie de l'état 1259 de 2024.

	Taux	Bases 2023	Taux	Bases 2024	augmentation	en %	Produit 2023	Produit 2024	Observations	Imputation comptable
Ressources fiscales liées au taux										
Foncier Bâti	63,42%	16 618 000,00 €	53,90%	17 282 720,00 €	+ 664 720,00	4,00	10 539 136 €	9 315 386 €	- 1 223 750 €	
Foncier non Bâti	37,99%	124 700,00 €	32,30%	129 688,00 €	+ 4 988,00	4,00	47 374 €	41 889 €	- 5 484 €	
						s/total	10 586 509 €	9 357 275 €	- 1 229 234 €	compte 73111
Taxe d'habitation résidences secondaires	5,42%	6 044 976,00 €	4,61%	6 286 775,04 €	+ 241 799,04	4,00	305 894 €	289 820 €	- 16 074 €	compte 73111
							majoration de 60%	173 892 €	173 892,00 €	
Autres ressources fiscales										
Allocations compensatrices										
allocations compensatrices sur le foncier bâti							41 048 €	41 048 €	- €	compte 74834
allocations compensatrices sur le foncier non bâti							- €	- €	- €	compte 74834
Dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle							51 109 €	51 109 €	- €	compte 748313
Fonds national de garantie individuelle de ressources							114 644 €	114 644 €	- €	compte 73221
Contribution coefficient correcteur							- 2 499 822 €	- 2 499 822 €	- €	compte 73111
						TOTAL	8 599 382 €	7 527 967 €	- 1 071 415,50 €	

- Le produit de fiscalité de la Taxe d'habitation est compensé à l'euro près(année 2017), seule perdure la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires pour un montant de 463 712 euros, plus que prévu.

- De la dotation de solidarité communautaire à l'identique évaluée à 170 000 euros.

- Des aides de l'Etat (DGF) qui passent de 392 787 euros à 300 000 euros, qui baissent encore.

- Du produit des jeux estimé à 1 900 000 euros ;

- Des droits de mutation 2024 estimés à 500 000 euros.

- Les compensations par l'Etat sont quasiment de niveau identique à l'année dernière (en attente des chiffres définitifs).

REÇU EN PREFECTURE
le 29/12/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-014-211404884-20231218-DEL20231218

La section d'investissement :

Le montant des dépenses nouvelles d'investissement s'élève à 7 603 737 M€, sans reprise des résultats le compte administratif n'étant pas encore voté.

	INVESTISSEMENT DEPENSES	CREDITS NOUVEAUX HORS REPORTS		
		BP 2023	BP 2024	Ev 2024/2023
20	Immobilisations Incorporelles	153 496,00 €	43 326,00 €	- 71,77%
204	Subventions d'équipements versées	145 000,00 €	1 091 400,00 €	652,69%
21	Immobilisations Corporelles	1 855 351,00 €	1 493 750,00 €	- 19,49%
23	Immobilisations en Cours	2 650 400,00 €	3 950 713,00 €	+ 49,06%
16	Remboursement d'emprunts-Cautions	812 000,00 €	785 000,00 €	- 3,33%
27	Autres immobilisations financières	43 200,00 €	189 200,00 €	
O20	Dépenses imprévues	103 575,33 €	0,00 €	- 100,00%
O40	Opérations d'ordre entre sections	348,00 €	348,00 €	0,00%
O41	Opérations patrimoniales	60 000,00 €	50 000,00 €	- 16,67%
	TOTAL DES DEPENSES	**5 823 370,33 €**	**7 603 737,00 €**	+ 30,57%
OO1	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	**5 823 370,33 €**	**7 603 737,00 €**	**+ 30,57%**

Les prévisions de dépenses d'investissement :

A - Elles vont permettre la poursuite des chantiers en cours tels :

- La rénovation énergétique des bâtiments communaux à hauteur de 124 813 euros (AP).
- De nouveaux fonds de concours qui s'ajoutent aux travaux d'éclairage public via le SDEC pour la gestion du pluvial Avenue Foch, pour l'effacement de réseaux dans le quartier des Charmettes, pour des travaux Avenue Andry pour un montant global de 1 101 400 euros.
- La poursuite de l'inscription d'un crédit de paiement de 24 000 euros pour des aides à la rénovation énergétique de l'habitat pour les Ouistrehamais (AP)
- La poursuite des aides pour les Ouistrehamais à hauteur de 50 000 euros pour les ravalements de façades (AP)
- Une partie des investissements est prévue pour des acquisitions d'équipements informatiques, du mobilier et du matériel pour les services municipaux techniques, administratifs et évènementiels, ainsi que des matériels pour la vie associative et sportive (+ 300 K€).
- Des aménagements à travers la Ville et d'amélioration, d'embellissements des espaces pour le cadre de vie des Ouistrehamais notamment l'aménagement du Square Braine L'Alleud pour

REÇU EN PREFECTURE
le 29/12/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-014-211404884-20231218-DEL20231218

400 K€, par l'apport de mobilier urbain 46 K€, de mesures de débits et la création de réseaux divers pour 98 K€.

- La création de micro-forêts à travers la Ville pour un montant de 98 K€.
- Des travaux de gros entretien sur le patrimoine communal sur le plan énergétique, et d'amélioration des logements communaux, pour un montant de 336.5 K€.
- Des crédits d'études divers à hauteur de 28 K€.
- Des investissements à hauteur de 80 K€ qui serviront à l'acquisition de mobilier, à la réfection de branchements d'eau et à des aménagements au terrain Bellamo.

B – de nouveaux crédits de paiements d'investissement :

- Un droit de tirage supplémentaire de 200 000 euros en investissement désormais possible pour continuer à réaliser des travaux de voirie et d'espaces verts supplémentaires via Caen La Mer
- Un nouveau restaurant scolaire à hauteur de 1 900 000 euros (AP).
- La rénovation des tennis couverts (AP) pour 1 500 000 euros (AP).
- Une halle ouverte Place du marché à hauteur de 100 000 K€ (étude) (AP).
- Une nouvelle halle aux poissons pour un montant de 100 000 K€ (études) (AP)
- L'aménagement de la Place Alexandre Lofi pour un montant de 80 K€ (études – AMO)
- L'installation de jeux inclusifs au Skate-parc pour un montant de 145 900 K€.
- Le renouvellement partiel du parc des horodateurs suite à la reprise en régie directe du stationnement payant pour un montant de 70 000 euros (AP).

En matière de dette, le montant 2024 de remboursement de la dette en capital s'élève à 780 000 euros ; la Ville poursuit son désendettement, comme évoqué lors du DOB.

Nous ne connaissons pas encore les arbitrages des Contrats de Territoire.

Les prévisions de recettes d'investissement

Le montant global des recettes s'élève à 7 603 737 € de crédits nouveaux.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/12/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-014-211404884-20231218-DEL20231218

	INVESTISSEMENT RECETTES	CREDITS NOUVEAUX HORS REPORTS		
		BP 2023	BP 2024	Ev 2024/2023
OO1	Solde d'investissment reporté	765 380,93 €	- €	
13	Subventions d'Investissement Reçues	1 001 886,00 €	0,00 €	
10	Dotations Fonds Divers Réserves (hors 1068)	660 000,00 €	695 000,00 €	+ 5,30%
1 068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 915 224,75 €	0,00 €	
138	Autres établissements publics locaux	110 000,00 €	0,00 €	
165	Dépôts et cautions	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
27	Autres Immos Financières	234 761,00 €	198 867,00 €	-15,29%
O24	Produits des cessions	150 000,00 €	5 880 000,00 €	3820,00%
O40	*Opérations d'Ordre entre section*	0,00 €	50 000,00 €	
O41	*Opérations d'Ordre dans la section*	718 870,00 €	774 870,00 €	
	TOTAL DES RECETTES	**5 842 252,68 €**	**7 603 737,00 €**	**+ 30,15%**

Les recettes sont composées :

- Du FCTVA relatif aux dépenses de 2023 pour 445 000 euros.
- De la fin anticipée du bail à construction de l'EHPAD Riva Bel Age pour un montant de 5 200 000 Euros estimé, à la demande de la Fondation gestionnaire.
- De cessions de terrains à la Pointe du Siège et de l'ancienne gendarmerie, pour un montant global de 680 000 euros.
- Du reversement de capital de la dette récupérable par la CU de Caen la Mer pour un montant de 190 669 euros.
- Des amortissements d'immobilisations pour 530 K€ et d'étalement d'indemnités de renégociation de la dette de 2010 et 2020 pour un montant de 213K€.

Le budget annexe Transports

- Le budget annexe Transports s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 128 800 euros et à hauteur de 11 148.00 euros pour la section d'investissement.
- Une subvention d'exploitation du Budget général est prévue pour la somme de 126 000 euros.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/12/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-014-211404884-20231218-DEL20231218

CONCLUSION

Malgré le contexte économique national et international encore instable, ce budget 2024 a trouvé ses équilibres grâce aux économies dans les services et par le redémarrage des activités.

La Ville a su trouver des ressources par le biais de cessions pour assurer des investissements nouveaux en plus des aides des partenaires et des institutions.

La Ville continue d'investir pour son patrimoine et générer des économies de fonctionnement seule piste réelle à long terme.

Le développement de notre station balnéaire continue, de nombreux chantiers nouveaux démarrent.

A travers cette construction budgétaire, Ouistreham Riva – Bella confirme sa position d'une Ville dynamique, agréable, où il fait bon vivre.